

Résolution présentée par la délégation de

Grèce

Thème Conflit et sécurité internationale

Concerne L'arrivée massive de demandeurs d'asile sur le territoire grec

L'Assemblée Générale,

Alarmée par le fait que depuis 2015, avec plus d'un million de demandes d'asile selon l'ONU, la Grèce est l'un des trois principaux points d'arrivée de migrants en Europe,

Déplorant que par manque de moyens financiers, les conditions de détention dans les centres de requérants d'asile sont inhumaines et ne subviennent même pas aux besoins de base des personnes qui s'y trouvent,

Constatant que seulement 20% des besoins en matériaux (habitat, nourriture, soins...) pour faire face à cette situation ont pu être couverts, selon le ministre grec,

Soulignant le fait que la taille inadaptée des camps au vu du nombre de réfugiés provoque des conflits entre les différentes communautés, créant de l'insécurité pour la population grecque comme pour les migrants,

Décide que l'ONU organise une conférence au sujet de la répartition des demandeurs d'asile dans le monde pour faire respecter la Convention relative au statut des réfugiés;

- que lors de cette conférence, un article soit ajouté à cette convention obligeant tous les États signataires à avoir un quota minimal d'accueil de migrants en fonction de leur PIB par habitant;
- que les États signataires ne respectant pas leur quota soient pénalisés financièrement.

Le texte français fait foi.